

Fiche de poste

Poste proposé : Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP)
Spécialité : PSYCHIATRIE

Entre :

Etablissement 1 (employeur) : EPSAN

Service de rattachement : Centres Médico-Psychologiques Pôle G06- G07

Chef du service : Docteur David EISELE

Composition équipe actuelle : 2,9 ETP dans les trois CMP du Pôle

Quotité : 0,60 ETP affecté à l'établissement n°1

Structure 2 : HUS

Service de rattachement : Service de psychiatrie d'urgences, de Liaison et de Psychotraumatologie (PULP) du Pôle de Psychiatrie, Santé Mentale et Addictologie (Chef de pôle : Pr G. BERTSCHY)

Chef du service : Pr Pierre VIDAILHET

Composition médicale équipe actuelle : 4 ETP de médecins psychiatres

Quotité : 0,40 ETP affecté à l'établissement n°2

Conditions / Profil :

- Etre en post-internat (maximum 4 ans après l'obtention du diplôme d'Etat, soit le DES)
- Avoir soutenu sa thèse
- Etre inscrit à l'Ordre des Médecins + N°RPPS pour une prise de poste au 1er novembre 2020

Spécialité concernée : PSYCHIATRIE

Descriptif / Projet de formation du candidat / Missions :

A) Au sein des Centres Médico-Psychologiques :

- Accueil, repérage, évaluation clinique et suivi psychiatrique dans le cadre de consultations ambulatoires.
- Participer aux réunions pluridisciplinaires.
- Mise en place de projets de soin individualisés.
- Assurer la continuité des soins et des relais avec les services adresseurs et receveurs (urgences ou service d'hospitalisation).
- Participer au développement de projets de l'équipe pluridisciplinaire avec les partenaires du champ social et médico-social.
- Développer le travail en réseau.

B) Au sein des Urgences Psychiatriques des HUS

- Accueil, évaluation clinique et orientation des patients (à partir de 12 ans) pris en charge dans l'unité d'urgence et crise du CHU de Strasbourg.

- Consultations de post-urgence et travail en lien vers le dispositif commun de soins, en particulier les Centres Médico-Psychologiques.
- Participation au travail de crise mis en place pour certains patients.
- Participation aux réunions de fonctionnement de l'unité.
- Participation à la mise en œuvre de l'unité d'urgences et crise du CHU de Strasbourg pour l'Eurométropole (projet en cours de réalisation).
- Développement du travail en réseau avec les partenaires : services d'urgences, CMP, Dispositif Vigilans, équipes mobiles (addictologie, précarité, gériatrie, secteurs de l'Eurométropole, adolescents), psychiatrie libérale, secteur médico-social, ect (voir projet du centre d'urgence et crise en annexe).

L'assistant spécialiste verra son travail partagé entre les deux établissements. Il doit permettre de :

- **fluidifier le parcours du patient entre les Urgences Psychiatriques des HUS et les CMP du Pôle G06-G07,**
- **diminuer les délais de rendez-vous de façon à ce que les CMP soient les plus jointifs possibles au dispositif d'Urgences Psychiatriques des HUS aussi bien en amont qu'en aval des prise en charge, et d'améliorer les parcours de patients en situation d'urgence et crise.**
- **réduire ainsi le nombre d'hospitalisations à l'EPSAN et à terme diminuer les durées d'hospitalisation dans la future unité d'urgence et crise des HUS.**

▪ **Activités cliniques**

Consultations de psychiatrie dans le cadre des missions pré-citées.

Cet assistant partagé aura pour mission première de renforcer les CMP en venant compléter l'actuelle couverture médicale insuffisante et permettra :

- d'offrir des consultations psychiatriques non programmées (offre qui manque cruellement, remplacée par défaut par des entretiens soignants de première ligne mais cela n'est pas suffisant),
- une prise en charge de la post-crise en lien directe avec l'unité de la clinique psychiatrique des HUS et les soins de proximité dans les CMP,
- d'optimiser la coordination des parcours patients entre les deux établissements et d'éviter de la sorte certaines hospitalisations indues.

▪ **Activités pédagogiques**

Encadrement d'internes dans l'établissement partenaire.

▪ **Activités de recherche**

Participation à des projets de recherche clinique (plusieurs projets en cours dans l'unité d'urgence et crise des HUS).

Participation à la direction de thèses.

Participation à des réunions de recherche.

Participation à la publication des activités de recherche dans des revues scientifiques.

▪ **Participation à des activités d'enseignement**

Séances de bibliographie.

Réunion de dossiers ou autres formations.

Participation à des réunions scientifiques.

▪ **Activités transversales**

Améliorer le travail en réseau :

- Avec l'ensemble des secteurs de psychiatrie en intervenant notamment en appui des missions de droit commun des secteurs afin de répondre aux besoins de l'ensemble du territoire concerné.
- Avec les acteurs sanitaires prenant en charge des situations d'urgence et de crise au niveau somatique.
- Avec le dispositif social et médico-social existant.
- Information sensibilisation des acteurs sociaux de première ligne.

Liens avec le projet médical partagé du GHT Basse Alsace Sud Moselle de rattachement :

- Liens avec le PRS dans le cadre de l'axe 4, objectif 04.0 : « faciliter l'accès aux soins intégrés, à la prévention et à la réduction des risques et des dommages pour l'ensemble des personnes en souffrance psychique ».
- Liens avec le PTSM et notamment : « renforcer et structurer l'offre de soins de proximité. Faire évoluer le système de santé dans une logique de parcours ».
- Liens avec le projet médical partagé (PMP) du GHT Basse Alsace Sud Moselle de la filière psychiatrique santé mentale : Accès aux soins des patients présentant des troubles psychiatriques.

Contexte et projet clinique :

En vue de l'ouverture prochaine de l'unité d'urgence et crise aux HUS, il convient de fluidifier le lien entre les urgences psychiatriques des HUS et les CMP et de développer un dispositif jointif entre les urgences et les CMP de l'Eurométropole.

Cela permettra :

- d'améliorer le parcours des patients et de réduire les délais d'attente entre les consultations des urgences et la prise en charge dans les CMP,
- de diminuer les durées d'hospitalisation dans la future unité d'urgence et crise et de réduire le nombre d'hospitalisations à l'EPSAN.

Présentation de l'établissement 1 : l'EPSAN

L'Établissement Public de Santé Alsace Nord (EPSAN) est un centre hospitalier spécialisé dans la prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiatriques et prend en charge des adultes, des enfants et des adolescents résidant principalement dans le nord du département du Bas-Rhin, dans l'Eurométropole de Strasbourg et dans la Vallée de la Bruche. Son siège est à Brumath.

Quelques chiffres :

- 411 lits d'hospitalisation à temps plein de psychiatrie (générale et infantojuvénile) dont une unité mère-bébé, deux unités de géronto-psychiatrie, une unité de réhabilitation-resocialisation et trois unités pour patients très déficitaires toutes six intersectorielles
- 321 places alternatives à l'hospitalisation à temps plein (psychiatrie générale, infanto-juvénile et en milieu pénitentiaire) dont 19 hôpitaux de jour (HJ) pour adultes, enfants et adolescents, et 6 hôpitaux de jours pour personnes âgées.

Le Pôle G06-G07 de psychiatrie générale est constitué de deux secteurs, l'un situé dans l'Eurométropole de Strasbourg, l'autre de manière contiguë à l'Eurométropole à travers le bassin de population de Molsheim et de la vallée de la Bruche. Ce pôle couvre un bassin de population de 160 000

habitants. Le pôle forme des internes de spécialité en psychiatrie et a développé des orientations de soins particulières dans les domaines de compétence suivants :

En psychiatrie générale adulte :

- Hospitalisation :
 - 25 lits d'admission en unité de soins ouverte (UOP) sur le site EPSAN Strasbourg.
 - 25 lits d'admission en unité de soins fermée (UFP) sur le site EPSAN Strasbourg.

- Soins ambulatoires :
 - Centre Médico-Psychologique, rue Leclerc à Molsheim : CMP, Hôpital de Jour, Activités Thérapeutiques.
 - Centre Médico-Psychologique, rue des Forges à Schirmeck : CMP, Hôpital de Jour, Activités Thérapeutiques.
 - Centre Médico-Psychologique rue des Officiers à Bischheim : CMP, Hôpital de Jour, Activités Thérapeutiques.

En réhabilitation psycho-sociale :

- Hospitalisation :
 - 20 lits d'hospitalisation temps plein en unité intersectorielle (G04-G08 et G06-G07) sur le site de Strasbourg-Cronembourg.
 - 20 lits d'hospitalisation temps plein en unité intersectorielle (G04-G08 et G06-G07) sur le site de Brumath.

- Soins ambulatoires :
 - Centre de Jour de Réhabilitation, rue Jacques Kablé à Strasbourg.
 - Equipe de Réhabilitation Intersectorielle Ambulatoire, rue Jacques Kablé à Strasbourg.

Présentation de la structure d'accueil N°2 : HUS

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ont une activité de psychiatrie d'urgence et crise pour les personnes de plus de 12 ans couvrant le périmètre de l'Eurométropole, soit un bassin de population d'environ 500.000 habitants, pour 5 secteurs psychiatriques d'adultes G04, G08, G06, G07, G09, G10, et le secteur de pédopsychiatrie I03 ainsi qu'une partie des secteurs I01 et I04)

L'unité d'urgence et crise assure une activité d'environ 6000 consultations annuelles réalisées pour une part sur les 2 lieux d'accueil du Service des urgences des HUS (Nouvel Hôpital Civil et Hôpital de HautePierre) pour les urgences « mixtes » et d'autre part à la clinique psychiatrique de l'Hôpital Civil pour les urgences psychiatriques « pures ». Il existe aussi une activité de consultations de post-urgence et de travail de la crise permettant d'assurer un relais efficient de la suite de la prise en charge des personnes (relais vers les CMP, la médecine libérale, les différents réseaux de soins, ect...).

L'équipe médicale actuelle comprend 4 ETP de psychiatres. Deux internes du DES de psychiatrie y sont accueillis et formés chaque semestre

Un projet de création de lits d'urgence (4) et crise (8) dont 3 pour les enfants et adolescents (respectivement 1 et 2 lits) est inscrit dans le Plan Territorial de Santé Mentale du GHT10 et a été autorisé par l'ARS Grand-Est. Il sera mis en route en 2020 avec une finalisation courant 2021.

L'unité accueillera dès le 1^{er} semestre 2010 l'activité Vigilans de recontact des patients ayant fait une tentative de suicide.

Modalités d'organisation de l'activité / du poste :

0,60 ETP pour l'établissement N°1

0,40 ETP pour l'établissement N°2

Le candidat effectuera les gardes et les astreintes de l'établissement N°1.

Personnes à contacter :

Pour plus d'information :

Docteur David EISELE

03 88 68 23 88

david.eisele@ch-epsan.fr

Professeur Pierre VIDAILHET

03 88 11 52 47

pierre.vidailhet@chru-strasbourg.fr